



Vous exercez votre activité d'assistante maternelle à votre domicile ?

Le ramassage des ordures ménagères tous les 15 jours s'appliquera pour tous à partir du 3 mars 2025.



Pour faciliter cette transition, nous vous proposons des solutions.

Dans le cadre de votre activité professionnelle, vous pouvez bénéficier **gratuitement d'un bac supplémentaire d'ordures ménagères de 240L.**

Frais de livraison à domicile de 10€.

Et les déchets alimentaires ?

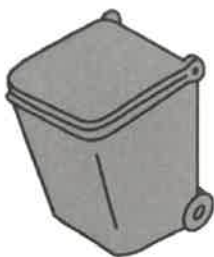
Ils sont à trier dans votre composteur ou dans les points de collecte dédiés installés à proximité de votre domicile.

Vous préférez un bac plus grand ?

Une facturation complémentaire à votre taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) s'appliquera : **la redevance spéciale.**

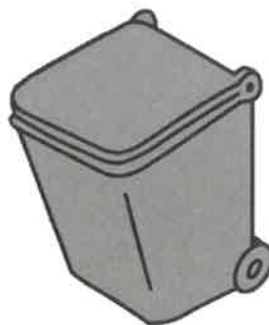
Pour organiser votre équipement ou vous faire accompagner, **un agent en charge de la relation aux professionnels se tient à votre disposition au 06 10 99 26 95.**

NOS TAILLES DE BAGS :



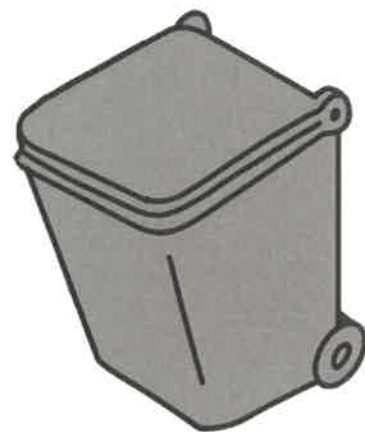
120L

1 à 3 personnes



240L

4 à 5 personnes



360L

6 personnes et +